

DICRIM

*Dossier d'Information
Communale sur les Risques
Majeurs*



Edito

La commune est susceptible d'être touchée par un certain nombre de catastrophes appelées «Risques Majeurs», comme les inondations, les mouvements de terrain, et les transports de matières dangereuses.

Ces risques ont été recensés dans le document départemental sur les risques majeurs et dans le Porter à Connaissance conçus par la Préfecture. A l'appui de ces dossiers, le Maire, en tant que responsable de la sécurité, a élaboré un Dossier d'Informations Communales sur les risques majeurs (DICRIM), destiné à informer chaque foyer de la commune.

Pour chaque type de danger, des consignes vous sont données sur la conduite à suivre pour vous protéger, avant, pendant ou après la survenance d'une catastrophe. Il convient de rappeler qu'il faut éviter de se déplacer et, notamment de ne pas aller chercher vos enfants à l'école, dont la mise en sécurité est assurée par l'Education Nationale.

Ce document est à conserver de manière à être consulté facilement à votre domicile.

Sommaire

| | |
|---|----|
| Edito | 1 |
| Sommaire | 2 |
| Cartographie des risques..... | 3 |
| Les risques Majeurs à Châteauvieux | 4 |
| Les inondations..... | 6 |
| Les risques météorologiques..... | 6 |
| Les feux de forêt..... | 8 |
| Les séismes | 9 |
| Les mouvements de terrain..... | 10 |
| Le transport de matières dangereuses..... | 11 |
| Où se renseigner ? | 12 |
| L'alerte : | 12 |
| L'information : | 12 |
| En cas d'évacuation, j'emmène : | 12 |

Cartographie des risques

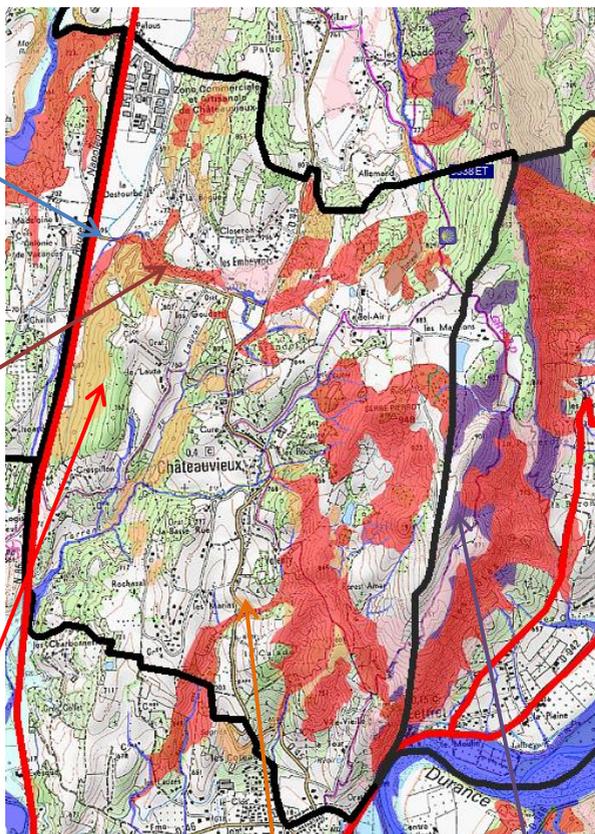

Crues
torrentielles


Ravinements


Transport de matières
dangereuses


Ravinement


Chutes de blocs



Carte IGN BAYO – Tous droits réservés – Carte non opposable

Les risques Majeurs à Châteauvieux

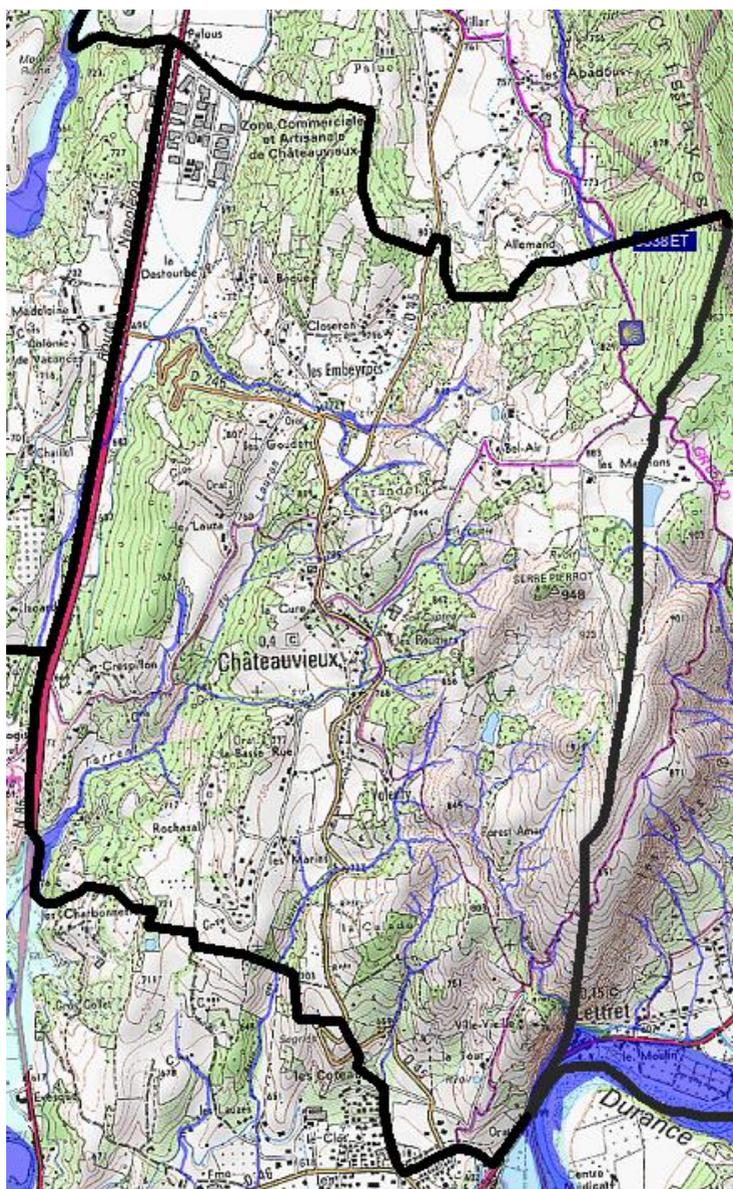
Au titre de la **Loi du 22 juillet 1987**, les habitants des communes disposent d'un droit d'information sur les risques auxquels ils seraient susceptibles d'être confrontés. Le Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs est l'un des outils de diffusion de cette communication.

Réalisé à partir d'une analyse des risques, le présent fascicule expose :

- Les risques majeurs présents sur la commune ;
- Les enjeux susceptibles d'être touchés (ex : habitations, infrastructures, établissements recevant du public...) ;
- Leur localisation ;
- Les comportements à tenir ;
- La manière dont vous serez alerté.

Les risques identifiés sur la commune de Châteauvieux sont les suivants :

- Inondations
- Feux de forêt
- Mouvements de terrain (éboulements, chutes de blocs, glissements de terrain, tassements différentiels)
- Séismes



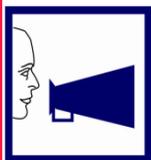
Carte IGN BAYO – Tous droits réservés – Carte non opposable

Les inondations

La commune de Châteauvieux est délimitée par la vallée du Rousine. Situé sur sa rive gauche, les inondations n'impactent pas le territoire communal : le champ naturel d'expansion des eaux se situe rive droite.

Les principales crues constatées à Châteauvieux concernent les petits torrents dévalant les pentes du massif des Côtes dont les principaux sont le Grand Béal, le Lauron, le ravin des Lauzes, les torrents de la Calada et du Renaudia. Ces derniers peuvent se charger d'eau lors des fortes pluies d'orage emportant avec elles des rochers et végétaux. La DDT a conduit une étude de localisation des risques intégrée au Porter à Connaissance. Les phénomènes constatés sont généralement rapides et très localisés et les principaux enjeux se concentrent sur le torrent du Lauron au niveau du passage sous la Route Nationale 85.

Les comportements à tenir



▶ **Respectez les consignes.**



▶ **Coupez le gaz et l'électricité.**



▶ **En cas d'inondation, montez aux étages et attendez les secours**



▶ **Dans la mesure du possible, restez chez vous**
Evitez d'utiliser votre véhicule.



▶ **Ne téléphonez pas.**
Laissez les lignes téléphoniques libres



▶ **N'allez pas chercher vos enfants à l'école**

Les risques météorologiques

A l'instar des autres communes françaises, la commune peut être confrontée à des événements météorologiques majeurs. Les tempêtes de 1999 / 2000 en sont un exemple.

L'Etat a confié la mission de prévision des événements météorologiques majeurs à Météo France. En cas de besoin, un bulletin de vigilance est émis sous le format d'une carte en couleur (vert, jaune, orange, rouge). Lors de ces événements, les services de secours déplorent un nombre important de victimes. Dans la plupart des cas, ces dernières avaient adopté des comportements à risque et n'ont pas observé les consignes de prudence.

Les comportements à tenir



▶ *Respectez les consignes.*



Ecoutez la radio France info, Sud Radio, France Inter



▶ *Entrez dans votre logement et évitez les déplacements.*



▶ *Ne vous approchez pas des fils électriques arrachés*

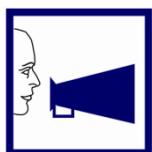


▶ *Ne téléphonez pas. Laissez les lignes téléphoniques libres pour les secours.*

Les feux de forêt

La commune peut être confrontée à des feux de forêt. Toutefois, les parties boisées de la commune sont peu exposées (absence d'enjeux et d'habitations). Durant les 20 dernières années, aucun sinistre n'a été déploré. Toutefois, face à une sécheresse, le massif sera fragilisé et plus exposé. Si les habitations sont relativement éloignées de ces massifs, des coupures de voies peuvent avoir lieu et conduire à un relatif isolement de la commune.

Les comportements à tenir



▶ *Respectez les consignes.*



▶ *Restez chez vous
Et libérez les accès*



▶ *Coupez le gaz
et l'électricité.*



▶ *Ne téléphonez pas.
Laissez les lignes
téléphoniques libres
pour les secours.*

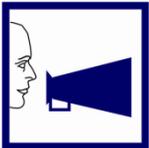
Les propriétaires de terrains situés à moins de 200 m ou à l'intérieur de zones boisées sont tenus de protéger leurs habitations et voies d'accès par un débroussaillage régulier, afin d'assurer leur propre sécurité et celle des services de secours. Le Code Forestier (articles L 321-1, 321-5-3 et 322-3) et un arrêté préfectoral définissent les règles et les modalités de cette obligation de débroussaillage. Il est également rappelé que l'écobuage est réglementé par arrêté préfectoral sur l'ensemble de la commune

Les séismes

Le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable a réalisé une carte du risque sismique. La commune de Châteauevieux est située au niveau 3, soit à risque sismique modéré. Les séismes situés à proximité les plus importants sont :



Les comportements à tenir



▶ **Respectez les consignes.**



▶ **Coupez le gaz et l'électricité.**



▶ **Sortez de la maison
Et éloignez-vous
des bâtiments.**



▶ **Si vous ne pouvez
pas sortir, abritez
vous sous une table**



▶ **En cas de séisme :
éloignez-vous des
bâtiments.**



▶ **Ne vous approchez
pas des lignes élec-
triques tombées à
terre.**



▶ **Ne téléphonez pas.
Laissez les lignes
téléphoniques libres**



Les mouvements de terrain

La commune de Châteauvieux peut être concernée par plusieurs types de mouvements de terrain :

- Les coulées de boues et ravinement au niveau du lieu-dit des Embeyracs. Ces dernières font suite à d'importantes précipitations provoquant le gonflement du sol et des torrents. Ces derniers charrient alors des matériaux (blocs de pierres, boues) qui peuvent s'accumuler dans la plaine et endommager quelques habitations ou routes.
- Des glissements de terrain au niveau de la Calada et de la Zone d'Activités Commerciales et Artisanales
- La chute de blocs ou de pierres qui concernent principalement le secteur de Ville Vieille.
- Le retrait et gonflement des argiles (tassements différentiels)

Les comportements à tenir



*Fuyez immédiatement et
gagnez un point en hauteur*

Le transport de matières dangereuses

La commune de Châteauvieux est concernée par le risque d'accident de transport de matières dangereuses par voie routière au niveau de la route Nationale 85 qui borde la commune. Les risques dépendent fortement du produit transporté et peuvent conduire soit à une explosion, un incendie, un nuage toxique ou une pollution.

Les comportements à tenir



▶ *Respectez les consignes.*



▶ *Entrez dans votre logement.
Calfeutrez portes et fenêtres.*



▶ *Ne téléphonez pas.
Laissez les lignes téléphoniques libres pour les secours.*



▶ *Coupez le gaz et l'électricité.*



*Ecoutez la radio.
France Info, Radio France Inter.*



▶ *N'allez pas chercher vos enfants. L'école s'occupe d'eux.*

Où se renseigner ?

L'alerte :

La population sera alertée :

- Dans tous les cas, un passage en porte-à-porte sera effectué dans chaque hameau.
- Par l'activation des dispositifs de vigilance entre voisins

L'information :

- En mairie au 04-92-54-12-13
- Le site internet de Météo France
- Les radios locales dont France Bleue Gap sur 101.8 FM, Radio Alpes 1 sur 90.9 FM et D Ici sur 90.2 FM

En cas d'évacuation, j'emmène :

- Les papiers personnels d'identité, le livret de famille, les carnets de santé, la carte vitale, etc...
- Les contrats d'assurances
- Les clés des véhicules et de la maison
- De l'argent liquide
- Un kit d'hygiène (trousse de toilette, produits d'hygiène, serviette, vêtement chauds, couvertures de survie...)

